



© Patrick Dagonnot

Luc Broussy

Directeur de la publication



Édité par SARL EHPA Presse
au capital de 137 000 euros

55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris
Tél. 01 40 21 72 11
Fax. 01 40 21 07 36
info@ehpa.fr

Directeur de la publication : Luc Broussy
Directrice générale : Elsa Maarek
Rédacteur en chef : Antoine Janbon
Secrétaire de rédaction - photos :
Patrick Dagonnot
Directeur relations entreprises :
Lydie Muamba
Service abonnements : Louise Besse

Comité éditorial :

- Dr Jean-Marie Vétel, gériatre et conseiller médical du *Journal du médecin coordonnateur*
- Dr François Deparis, directeur médical d'Arpavie
- Dr Didier Armaingaud, directeur médical de Korian
- Dr Martine Soudani, conseillère médicale au CASVP et membre de MCOOR
- Dr Pascal Meyvaert, médecin coordonnateur et membre de la FFAMCO
- Blandine Delfosse, présidente de la FFIDEC
- Pr Olivier Guérin, vice-président de la SFGG et chef du service de gériatrie du CHU de Nice.

Abonnement annuel : 80 euros

Impression :

La Maison des Impressions
51, rue de Belleville - 75019 Paris

Commission Paritaire no 1121 T 83473
ISSN 1761-0095
RCS B41 31 27 911
Siret 41312791100043

www.ehpapresse.fr

Retrouvez EHPA Presse
Conseil et Formation sur
les réseaux



En mars prochain, Dominique Libault, pilote de la Concertation Nationale Grand Âge et Autonomie remettra ses conclusions à la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Et c'est en Octobre, a rappelé Emmanuelle Macron, que le Parlement devrait être saisi d'un projet de loi qui reste à élaborer. Mais toutes les réflexions convergent au moins sur un point : le rôle du médecin coordonnateur comme la place de l'Ehpad ne pourront pas demeurer inchangées.

L'Ehpad doit devenir une véritable plate-forme au risque sinon de se « corneriser » dans la prise en charge de la seule grande dépendance. Son salut, il le devra à sa capacité à devenir à la fois un lieu tourné vers l'extérieur (l'Ehpad, fournisseur de services à domicile) et attractif (consultations-mémoires, animations, repas au service des

populations environnantes). Soit il devient un centre-ressources, une plate-forme de services, soit il sera la reconstitution des longs séjours d'hier.

Et le rôle du médecin coordonnateur devra donc évoluer en conséquence. Soit il reste le médecin qui ne fait que « coordonner » quelques heures par semaine en ressentant régulièrement la frustration de son implication relative, soit il devient le médecin référent non seulement de l'Ehpad mais de la zone environnante. Pour cela, il devra être un médecin à temps plein, ayant le droit de prescrire et en capacité d'organiser des consultations de prévention pour l'ensemble des seniors du quartier ou du village. C'est maintenant, dans cette loi, en 2019, que ce « big bang » doit se produire. Car pour les médecins coordonnateurs, plus que jamais, il faut avancer pour ne pas reculer.

Sommaire



Actualités de votre secteur

p.4-7

- Echos **p.4**
- Grippe : l'obligation vaccinale deviendrait-elle réalité ? **p.6**
- Concertation « Grand âge et autonomie » : la parole est aux citoyens **p.7**



Infos professionnelles

p.20-21

- DMP : pourquoi il faut foncer ! **p.20**



Actus médicales gériatriques

p.22-23

- Vieillesse et pathologie mentale : comment faire face ? **p.22**



Rubrique des Idec

p.25-26

- Idec, familles : des relations difficiles **p.25**

Entretien

▪ Alice Casagrande,

Directrice de la Formation, Innovation et Vie associative de la Fehap

p.8



© Patrick Dagonnot

Dossier :

- La face cachée de la mort en Ehpad **p.12**

